

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA DEUX-CENT-SEPTIÈME (207e) RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 JANVIER 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13717

Protocole d'entente et entente complémentaire portant sur le programme délocalisé de Baccalauréat en informatique de la science des données et de l'intelligence d'affaires (6710) de l'UQAC en collaboration avec la Tianjin University of Technology (TUT)

- ATTENDU** le Règlement général 2 de l'Université du Québec « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** la Procédure relative à la délocalisation de programmes d'enseignement de l'UQAC à l'étranger;
- ATTENDU** que l'UQAC collabore depuis 2005 avec la Tianjin University of Technology (TUT) en délocalisant son programme de Baccalauréat en informatique de la science des données et de l'intelligence d'affaires (6710) à la TUT en Chine;
- ATTENDU** la nécessité de renouveler l'entente et de la mettre à jour;
- ATTENDU** la recommandation du recteur;

Sur proposition de Michel Roberge, appuyée par Marie-Isabelle Farinas, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser la négociation et la signature par les signataires autorisés en vertu de la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats du Protocole d'entente et de l'Entente complémentaire portant sur le programme délocalisé de Baccalauréat en informatique de la science des données et de l'intelligence d'affaires (6710) de l'UQAC en collaboration avec la Tianjin University of Technology (TUT);
- D'** autoriser, le cas échéant, toute modification jugée compatible, utile ou nécessaire dans l'intérêt de l'UQAC avant la signature dudit avenant.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (27/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon